



## **Règlement**

LA BELLE DE MILLAU 2017

### CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

#### Article 1 – La Belle de Millau

La Belle de Millau est un événement festif, non compétitif (pas de chronomètre, pas de classement, pas de barrières horaires), dont l'objectif est de se mobiliser et récolter des fonds pour la LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'AVEYRON.

#### Article 2 – Organisateur

La Belle de Millau est organisée dans le cadre du FESTIVAL DES TEMPLIERS par l'association AVEYRON NORD SUD.

#### Article 3 – Itinéraire

L'événement se réalise en marchant sur un itinéraire de 4km. L'itinéraire de l'événement est communiqué sur le site internet :

<http://www.festivaldestempliers.com/courses/la-belle-de-millau/>

Les marcheurs sont soumis au code de la route sur l'ensemble de l'itinéraire.

#### Article 4 – Conditions de participation

L'événement est ouvert à tous. Il est expressément indiqué que les personnes inscrites participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les participants, déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher sur l'ensemble de l'itinéraire.

## Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site internet de l'événement.

Chaque participant doit :

S'acquitter des frais d'inscription payables au moment de son inscription.

L'inscription fait foi d'acceptation au de ce règlement.

## Article 6 – Assurances

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la BELLE DE MILLAU.

## Article 7 – Image

Par sa participation à la BELLE DE MILLAU, chaque participant, autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'événement, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Chaque participant qu'il soit collecteur ou accompagnant inscrit, autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à :

1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus,

2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communication dans lesquels elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants, collecteurs et accompagnants inscrits, dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## Article 8 – La CNIL

Les informations communiquées à l'organisation sont nécessaires pour la participation à l'événement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement à l'événement. Conformément à l'article 34 de la loi 7817 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives le concernant.

Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations, il faut adresser un courrier à : LA BELLE DE MILLAU (Association AVEYRON NORD SUD)

32 AVENUE JEAN JAURES

12100 MILLAU

## Article 9 – Annulation

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'itinéraire emprunté sans préavis.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter la manifestation en cours.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption de la randonnée, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

## Article 10 – Dommages matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels de l'ensemble des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## Article 11 Acceptation du règlement

La participation à la BELLE DE MILLAU implique l'acceptation sans dérogation, par l'ensemble des participants de ce présent règlement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION – LA BELLE DE MILLAU 2017

